



BILAN HANDI'ACCORD pour 2025-2027

- ▶ 1989 1^{er} Handi'accord
- > 2025 12^{ème} Handi'accord

HANDI'ACCORD 2025-2027 - Accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et des salariés aidants

- → Si vous voulez l'accord, il faut le demander au HRSC ou voir sur le site ou la CGT.
- → Dès réception de votre déclaration de reconnaissance de handicap, l'équipe People Services (ex HRSC) doit vous fournir un kit d'information récapitulant tous vos droits relatifs à l'Handi'accord.

LES OBJECTIFS de l'entreprise :

- → L'accueil d'alternants ou de stagiaires sera donc encouragé avec un objectif de 10 intégration minimum au total sur les 3 années de l'accord.
- → Recruter un minimum de 5 profils en situation de Handicap en CDI sur les 3 années de l'accord.
- → Soutenir l'emploi de personnes en situation de handicap dans les ESAT ou EA. Renault Trucks a travaillé avec 13 ESAT ou EA pour un volume d'activité de 2 162 392 € en 2023. Renault Trucks attache une importance particulière à conserver le volant d'activité avec le secteur du travail adapté et protégé

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER VOTRE HANDICAP? VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DES MESURES DE L'HANDI'ACCORD?

- Votre assistance sociale sera un interlocuteur privilégié pour vous aider à constituer vos dossiers ou connaître vos droits.
 - o GTT, Emboutissage : Mme Vinciane ESCALLE 2 06 46 63 23 81
 - o GTO, Usine Moteurs, BA, Renault Trucks, GTP: Mme Layla SALHI 206 23 87 56 66
 - Group IT, Staff et support function, Real Estate, GTO services centraux, SML et usine pont : Mme Emilie MOYROUD 2 06 34 05 26 73
- Votre médecin du travail sera aussi votre interlocuteur pour toute question relative à votre santé.

LES MESURES À RETENIR :

LORSQUE JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

- Revalorisation de l'aide forfaitaire de 350€ brut pour toute nouvelle déclaration de handicap ou pour un renouvellement intervenant postérieurement à la signature du présent accord (une seule aide par salarié pendant la durée de l'accord).
- Si vous avez déclaré votre handicap à l'entreprise depuis au moins 6 ans à la date de la demande, vous pourrez bénéficier, si vous en faites la demande, d'une dispense d'activité rémunérée d'une durée de 4 mois préalablement à votre départ volontaire à la retraite. Demande à faire 3 mois avant la date de la dispense d'activité.



Visitez notre site:



Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

- Vous avez 2 jours d'autorisation d'absence rémunérée (peuvent être fractionnés en journées ou demi-journées) les années concernées par la déclaration ou le renouvellement de votre reconnaissance de handicap.
- En dehors des années concernées par la déclaration ou renouvellement de la reconnaissance du handicap et dans la limite de 2 jours par an : des autorisations d'absences rémunérées (journée ou demi-journée) pourront aussi vous être accordées après validation de votre manager pour toute démarche liée au handicap (démarches administratives ou médicales en lien direct avec la situation de handicap).
- Revalorisation du plafond d'aides financières en cas de besoin visant à compenser votre handicap dans votre vie de tous les jours à 1500€.
- Si la situation de handicap est liée à un accident du travail chez RENAULT TRUCKS et entraîne l'utilisation d'équipement ou matériel spécifique, l'aide est portée à 2500€.
- Maintien de votre rémunération et de votre classification en cas de reclassement suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle intervenu au sein de RENAULT TRUCKS.
- Mesure de maintien dans l'emploi : aménagements des postes et/ou des situations de travail, aménagements d'horaires individualisés, bilans de compétences ou d'orientation professionnelle et le recours ponctuel au télétravail sur recommandation du médecin du travail.

LORSQUE J'AI UN PROCHE EN SITUATION DE HANDICAP

- Vous avez 3 jours ouvrés de congés par année civile (peuvent être fractionnés en journées ou demi-journées) pour un salarié parent ou personne ayant la tutelle d'un enfant handicapé. Ce droit s'étend aux personnes dont le conjoint, le concubin ou partenaires de PACS élèvent un enfant handicapé.
- En cas d'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant, tout salarié a le droit de prendre un congé spécifique de 5 jours.
- Si vous êtes salariés aidant familiaux d'une personne handicapée vous pouvez bénéficier d'aménagement d'horaires individualisés. Les modalités d'adaptation des horaires seront décidées en accord avec le HRBP et le manager du salarié.
- Le salarié proche aidant remplit l'ensemble des conditions requises pour exercer son activité en télétravail. Il peut, à titre exceptionnel et avec l'accord de son manager, télétravailler depuis le domicile de son proche aidé.
- Revalorisation du plafond des aides financières accordées en cas de besoin si vous avez un conjoint ou un enfant en situation de handicap à 1500€.
- Don de jours si vous êtes proche aidant d'une personne en situation de handicap. Chaque salarié peut donner des jours de CET pour permettre à d'autre salariés aidant de pouvoir s'occuper d'un proche. Vous pouvez décider soit de donner des jours à un salarié en particulier soit verser dans un fonds de solidarité.





Outil d'auto-diagnostic : Faites le point sur votre situation de santé au travail